

PLU de St-Alban-des-Villards

Séverine Decroo <coordination.rivieres@maurienne.fr>

vendredi 3 octobre 2025 à 14:06

réception

À : Mairie de Saint-Alban-des-Villards

Bonjour Madame DUPENLOUP,

Mon collègue Fabien BONNAFOUS nous a transmis vos différents messages. Je vous prie de bien vouloir excuser le retard pris dans la réponse que nous souhaitions formuler, transmise ce jour.

Le SPM n'a pas de remarques particulières à formuler au sujet des documents qui composent votre futur PLU.

Le règlement sur les risques rappelle bien les fondamentaux des interventions en cours d'eau. Le rappel de la préservation de l'espace qualifié de lit mineur de la rivière, tant pour le libre écoulement en tout temps de la rivière (et particulièrement en crues) que pour sa mobilité naturelle est important.

Par ailleurs, il y est bien rappelé l'obligation d'entretien des cours d'eau par les propriétaires riverains, ainsi que la définition de ce qui relève de cet entretien. Ce rappel est pour nous précieux car trop souvent, il est attendu du service GEMAPI du SPM un entretien global des cours d'eau de la vallée de l'Arc, ce que nous ne sommes pas tenus de réaliser et pour lequel nos moyens seraient insuffisants.

Nous restons disponibles si, au cours des étapes à venir concernant votre PLU, des questions sur la gestion des milieux aquatiques ou la prévention des inondations devaient se poser.

Bien cordialement,

Séverine DECROO

Cheffe de pôle GEMAPI

Syndicat du Pays de Maurienne

Ligne directe : 04 58 81 10 17

Portable : 07 69 34 18 90

Maison de l'Intercommunalité

Avenue d'Italie

73300 Saint-Jean-de-Maurienne

Standard : 04 79 64 12 48

